
Motion de Merlin (de Thionville) qui demande l'accolade fraternelle pour les députés de Montbéliard, qui demandent l'incorporation de leur district à la République française, lors de la séance du 23 pluviôse an II (11 février 1794)

Antoine Christophe Merlin de Thionville

Citer ce document / Cite this document :

Merlin de Thionville Antoine Christophe. Motion de Merlin (de Thionville) qui demande l'accolade fraternelle pour les députés de Montbéliard, qui demandent l'incorporation de leur district à la République française, lors de la séance du 23 pluviôse an II (11 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) p. 575;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_35224_t1_0575_0000_5

Fichier pdf généré le 15/05/2023

potes, et de défendre la cause de la liberté contre tous les vils ennemis. Puisse cet exemple éclairer enfin tant d'autres peuples sur leurs vrais intérêts, et les convaincre de cette vérité politique : *qu'il ne tient qu'à une nation de vouloir la liberté pour abattre son tyran*, et que si les rois se sont tous ligués pour le fléau des peuples, ceux-ci n'ont qu'à développer le moindre effort, et bientôt les conjurés auront cessé d'exister.

Quant aux autres réclamations que vous faites, la Convention s'en occupera pour y statuer d'après les principes de justice qui la dirigent.

Elle vous invite à sa séance.

La Convention nationale décrète l'insertion au bulletin de l'adresse de Montbéliard et de la réponse du président, et le renvoi de cette adresse et pièces y jointes au comité de salut public (1).

MERLIN (de Thionville). Jamais les députés d'un peuple souverain n'ont été admis dans cette enceinte sans recevoir le témoignage de fraternité qu'un peuple libre doit à un peuple libre : je demande que le président donne aux députés du peuple souverain de Montbéliard l'accolade fraternelle (2).

Sur la motion d'un membre [MERLIN (de Thionville)], la Convention décrète en outre que le président donnera l'accolade fraternelle aux députés de ce district.

Ils s'approchent du bureau, la reçoivent, et sont ensuite admis à la séance (3).

Cette cérémonie a eu lieu au milieu des applaudissemens (4).

48

Un secrétaire fait lecture de l'état des détenus dans les maisons de justice et d'arrêt de Paris.

Insertion au bulletin (5).

[Commune de Paris, 22 pluv. II. Etat au 21 pluv.] (6)

Noms des prisons	Nb. de détenus
Conciergerie	495
Grande-Force	562
Petite-Force	291
Sainte-Pélagie	128
Madelonnettes	166
Abbaye	144
Bicêtre	726
A la Salpêtrière	375
Chambres d'arrêt, à la Mairie	85
Fermes	31
Luxembourg	449
Maison de suspicion, rue de la Bourbe ..	438

(1) P.V., XXXI, 190. Minute de cette réponse (C 290, pl. 908, p. 2). Reproduit dans Bⁱⁿ, 24 pluv. (1^{er} suppl^t); Mon., XIX, 454.

(2) J. Fr., n^o 506.

(3) P.V., XXXI, 190.

(4) J. Fr., n^o 506.

(5) P.V., XXXI, 190.

(6) C 291, pl. 933, p. 13. Signé : Heussée, Froidure, Soullès.

Irlandois, rue du Cheval Vert	30
Les Picpus Fbg St-Antoine	140
Réfectoire de l'Abbaye	56
Les Angloises, rue St-Victor	112
Brunet, rue de Buffon	16
Les Angloises, rue de Loursine	90
Les Carmes, rue de Vaugirard	206
Les Angloises, Fbg St-Antoine	40
Ecoissais, rue des Fossés St-Victor	75
Saint-Lazare, Fbg St-Lazare	505
Maison Mahay, rue du Chemin Vert	78
La Chapelle, rue de la Folie Renaud	39
Belhomme, rue de Charonne, n ^o 70	97
Bénédictins anglais, rue de l'Orféverrie ..	49

TOTAL général 5.423

49

Un membre [GODEFROY] rend compte des mesures prises par lui et son collègue pour apaiser les troubles qui ont eu lieu dans le département de Seine-et-Marne : il annonce que le calme y est entièrement rétabli, que des lettres particulières confirment constamment cette heureuse nouvelle dont ils ont été témoins.

Il demande : 1^o le renvoi au comité des secours d'une pétition d'Euprarine Vanmorin, veuve du citoyen Denis Lesure, mort en combattant les rebelles assemblés à Maupertuis, qui a reçu un secours provisoire de 150 l.;

2^o De la pèition du citoyen Claude Abit, maire de la commune de Mouron, blessé dans l'exercice de ses fonctions.

Il demande ensuite la mention honorable du don patriotique de 160 chemises fait par la commune de Saint-Augustin, département de Seine-et-Marne.

Il demande l'insertion du tout au bulletin.

Ces différentes propositions sont décrétées (1).

GODEFROY (2).

« Citoyens Représentants du peuple,

De retour du département de Seine-et-Marne, je vous dois compte de mes opérations et de l'état passé et actuel des choses.

Malgré les sollicitations de ma famille, de rester à Paris, et de presser, au nom du comité d'Aliénation, le rapport d'une affaire dans laquelle je fus intéressé, j'ai suivi le désir d'être utile à la chose publique, remettant à des temps plus favorables à m'occuper de mes intérêts personnels, que j'ai abandonnés sans regret depuis ma nomination à la Convention nationale.

Occupé de la mission dont j'étais chargé, je suis arrivé à Courtalin, près Coulommiers, le 21 frimaire, pour surveiller, à la manufacture, la fabrication du papier assignat. A cette époque, nos frontières étaient menacées de toutes parts, et une partie d'icelles envahie; l'infâme Toulon était encore au pouvoir des traîtres Anglais; la

(1) P.V., XXXI, 191. Minute du P.V., de la main de Godefroy (C 290, pl. 908, p. 3). Bⁱⁿ, 24 pluv. (1^{er} suppl^t). Mention dans J. Fr., n^o 506.

(2) Rapport imprimé par ordre de la Conv. (ADXVIII^a 35, B.N., 8^o Le³⁰ 51).